

RAPPORT N°10

.....
ANNULATION DE TITRE POUR LES LOYERS DE LA SPL LA O

Les créances de la SPL La O, délégataire d'ALF pour les centres de La O et de l'Auberge du col du Béal s'élevaient à 70 846,42€ d'après le bordereau de situation du 13 mars 2019 fournis par le Trésorier d'Ambert.

Une rencontre s'est déroulée le 4 mars 2019, en présence du trésorier, de la directrice de la SPL, du comptable de la SPL pour envisager le recouvrement des créances.

La situation a fait l'objet d'un échange technique (Direction Générale, Pôle Economie et comptable) en présence de la directrice de la SPL le 11 mars 2019.

La SPL La O souffre d'un taux d'occupation faible qui ne permet pas de couvrir à ce jour les créances. La situation a été présentée en bureau le 13 mars dernier. Le Bureau a conclu sur les propositions suivantes :

- Annulation des loyers 2018 de la SPL LA O (43 000 € HT) mais les créances liées à l'exploitation sont maintenues ;
- ALF suspend les loyers de la SPL en 2019 (53 000 € HT) ;

- La libération des fonds devrait permettre à la SPL d'engager avec le soutien d'ALF une étude commerciale pour définir une stratégie et des circuits de commercialisation.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé:

- d'approuver l'annulation de titre pour 2018 pour un montant de 43 000 €. Ces crédits sont inscrits aux BP2019 au compte 673 - service « SPL LA O ».
- d'autoriser Monsieur le Président et engager toutes les opérations relatives à cette délibération.